

Dossier M2 : conventions de stages et lettre recommandation

Par **VP12**, le **05/06/2015 à 16:07**

Bonjour à tous,

Actuellement en plein dans la rédaction de mes dossiers de candidatures pour différents M2, j'ai plusieurs interrogations. Peut-être pourrez-vous m'éclairer ? [smile25]

Tout d'abord, certaines universités distinguent les " CV détaillés" et les "CV". Y-a-t-il effectivement une différence ?

Ensuite, concernant les conventions de stages, certaines universités les demandent expressément, quand d'autres non. Dans ce dernier cas, je comprends donc qu'il ne [s]faut[/s] pas les envoyer. Mais je trouve ça assez étrange de ne pas avoir à prouver nos stages ?

Enfin, s'agissant des lettres de recommandation, où les placer dans le dossier à fournir quand rien n'est spécifié ?

Je vous souhaite à tous une très bonne journée,

Bon courage à tous : examens, dossiers, travail ... [smile3]